

# CCQ – avril 2019

## Charte de l'arbre et des paysages – du végétal

- Adoption du principe de la création de la charte de l'arbre et du patrimoine végétal.  
Conférence des Présidents de commission du 19 septembre 2014.

- Comité de pilotage

- N° 1 - 23 Juin 2015
- N° 2 - 21 avril 2016
- N° 3 - 9 mai 2017
- N° 4 - 27 sept 2017
- N° 5 - 24 octobre 2018

- Comité technique

- N° 1 - 29 juin 2015
- N° 2 - 7 oct 2015
- N° 3 - 18 janvier 2016
- N° 4 - 21 nov 2016
- N° 5 - 14 sept 2017



# Sommaire

A - Liminaire - quelques chiffres BM

B - Charte et ses valeurs principales adoptées

- valeurs fondatrices du jardinier
- espaces verts: classes, gestion, principes conception / gestion
- arbres: principes conception / gestion, réponses usagers, valeur financière, cartes alignements structurants
- mobilier / jeux

C - Plan de communication

D - Opposabilité de la charte



# Liminaire

Aménagement et entretien espaces verts **pas compétence obligatoire**  
paradoxal au regard des attentes fortes  
= une composante implicite de l'aménagement de la ville et du cadre de vie de ses habitants.

## demande de nature en ville

Interpellations habitants (demandes de nature) se **percutent** avec **d'autres enjeux** : déplacements, énergie, etc.

société de plus en plus normative et procédurière où l'immédiateté et **l'intérêt individuel > intérêt collectif**

complexité des enjeux, fonctions, normes dans l'aménagement de l'espace public  
Ne facilite pas la **compréhension d'intervention sur l'espace public**

**contraintes financières et techniques, humaines** (TMS)  
nouveaux **enjeux environnement et de biodiversité** de développement durable, de participation citoyenne, etc.  
nécessitent ainsi une nouvelle lecture de l'action publique.

La ville, au sens large, offre un milieu de vie difficile à l'arbre.  
Les usages dans les jardins avec dégradation espace, irrespect du site, des autres usagers et des jardiniers qui l'entretiennent.  
pour pérenniser ce **paysage : un besoin de protection est apparu.**

La charte de l'arbre et des espaces verts sur le territoire de la métropole a donc vocation à :

- resituer les enjeux de la politique espace vert,
  - définir des objectifs sur la conception et gestion du patrimoine,
  - explicitier les choix de conception / modes de gestion qui en découlent,
  - communiquer / faire adhérer les acteurs du paysage, les usagers de l'espace « vert »
- Homogénéiser les discours (quoi, quand, pourquoi)  
Simplifier / fluidifier les relations avec les acteurs de l'Espace public.

Parce que l'arbre suscite des sentiments forts (le rejet comme la passion), qu'il s'inscrit dans une temporalité différente, qu'il est le seul élément vertical vivant à l'échelle du milieu urbain, il s'avère indispensable de lui dédier un chapitre.

La charte se doit aussi d'être le moyen de **rechercher une cohérence des actions menées sur le territoire** en associant tous les acteurs locaux (public et privé) de la filière paysage et de l'aménagement urbain : améliorer la compréhension mutuelle de l'espace « vert » par toutes les disciplines intervenant dans l'aménagement urbain, rassembler les acteurs vers un socle commun de connaissances, de valeurs sur l'arbre, le végétal, le paysage.

# Quelques chiffres de Brest métropole

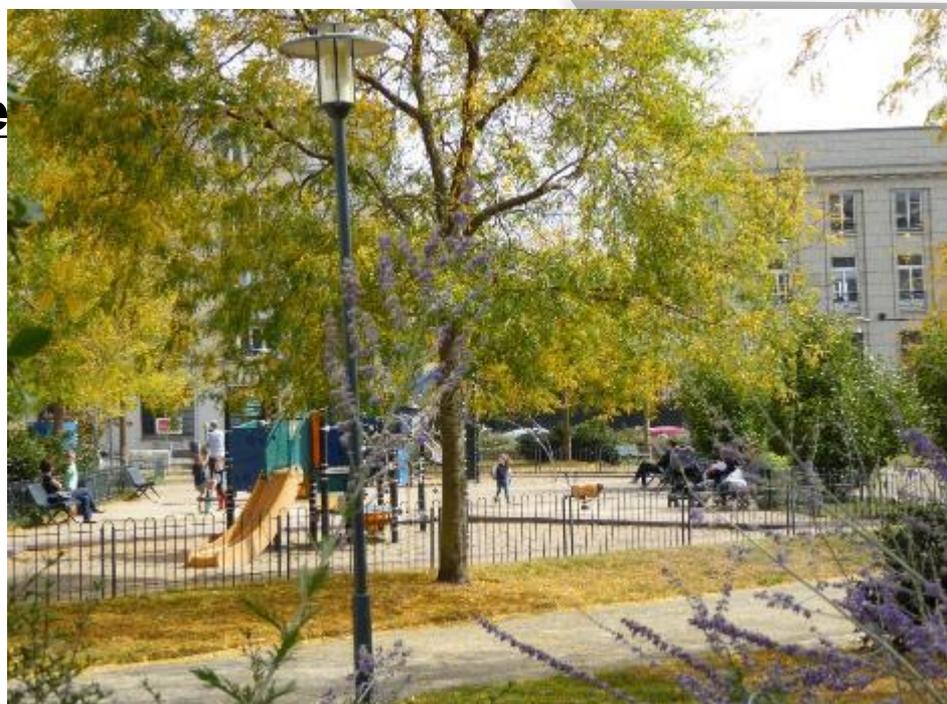
Brest métropole:

80 000 foyers - 209 000 habitants

900 ha espaces verts → 43 m<sup>2</sup> / habitant

**Budget** espaces verts : 12 M € → 150€ / foyer / an

Coût espaces verts en gestion: 1m<sup>2</sup> = 1,4€/an  
de 0,1 à 10€ par an suivant espace



**Mobilier** : 150 aires de jeux / 650 jeux – 230 agrès sportifs sur 89 sites  
600 corbeilles – 2 500 bancs – 140 tables de pique-nique

Patrimoine mobilier = 2,7M € à neuf (hors pose)  
150 000 € par an → taux renouvellement 20 ans

Incivilités clôtures corbeilles → nécessité?

Patrimoine homogène en âge (reconstruction): vieillissement

Grands espaces verts dans vallons non urbanisables



# B – Valeurs de la charte : valeurs fondatrices du jardinier

## objectifs / ambitions politique Espaces verts

Bien-être et qualité de vie



Usages

Paysage



Biodiversité

Impact climatique

## B – Valeurs de la charte

### ARBRES

Aspect patrimonial /  
historique



Sensibilisation  
à l'environnement



Place dans la trame Verte  
et Bleue



## B - Valeurs de la charte: Espaces Verts

### - Le patrimoine structurant :

enjeux métropolitains

60% des surfaces

Ex : vallon du Stangalar, les Rives de Penfeld, les abords du site du Moulin Blanc, les parcs de centre ville (Kennedy, Mathon...), les abords de voirie structurantes



### - Le patrimoine de proximité :

usages quotidiens

portage des priorités de travaux : acteurs locaux /  
gouvernance espace public



# Types espaces verts : groupes

« Objectiver » impact espaces / arbres

Classement / hiérarchisation

Quatre types d'espaces verts:

- 1 : Accompagnement de voirie
- 2 : Petits jardins et jardins de proximité
- 3 : Grands jardins / parcs et espaces boisés
- 4 : Les arbres



# Typologie et critères d'analyses des espaces verts



## Groupe 1 : Accompagnement de voirie

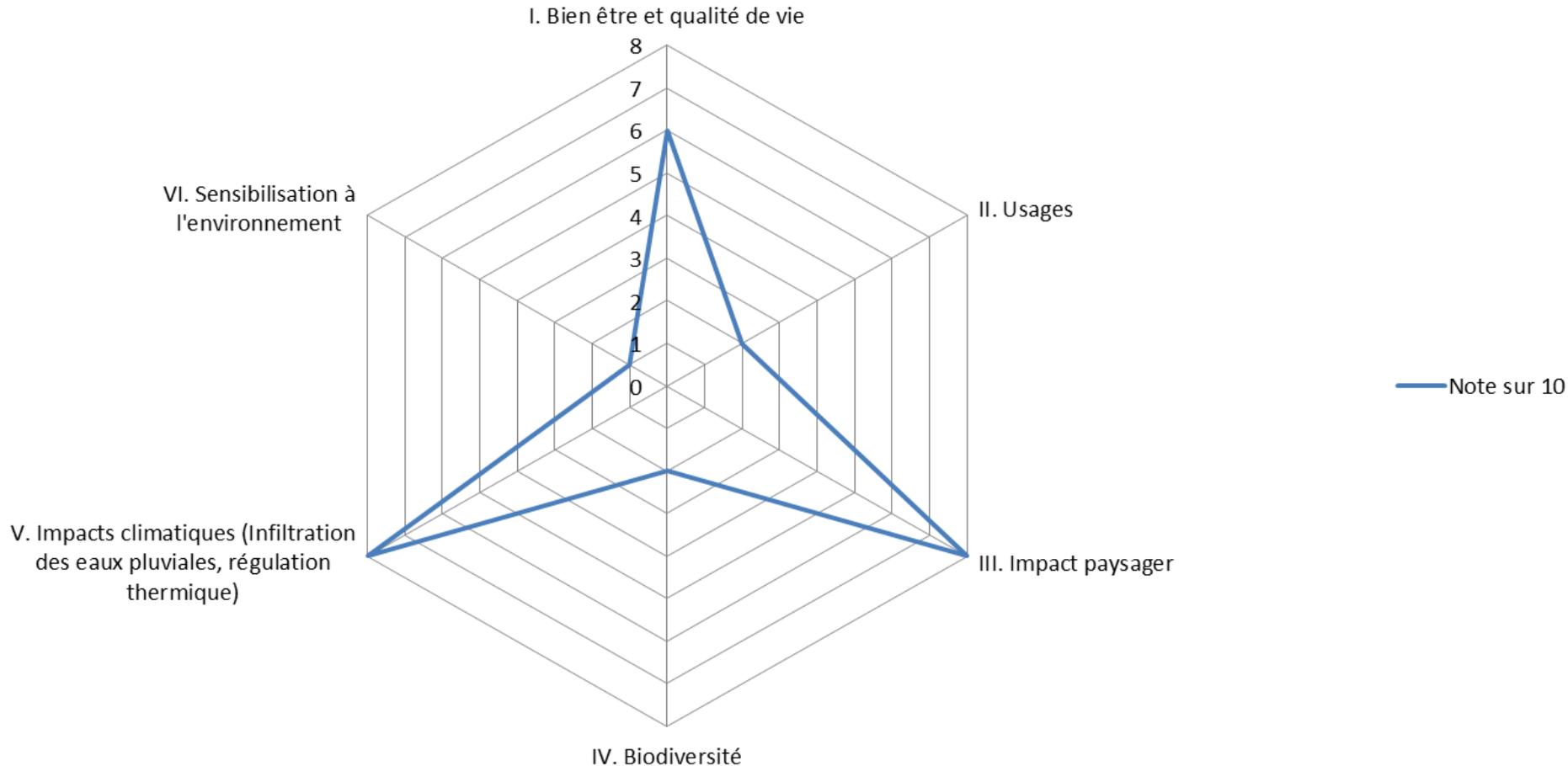
Ce groupe d'espaces comprend :

- les bords de voiries : tout espace vert (massif ou gazon) linéaire sur un trottoir, le long d'une rue, d'une route,
- les Ilots : petits espaces (terre-pleins centraux, ilots directionnels..) situés au milieu de la circulation automobile,
- les ronds-points : espaces plus ou moins grands sous forme de place circulaire (ronde, ovale ou polygonale) ou demi-circulaire.

Sur ces espaces, l'impact paysager, qui est synonyme de bien-être psychologique, avec un rôle d'infiltration des eaux pluviales, priment sur les usages puisqu'ils restent vus de loin.

# Quantifier les fonctions de l'espace vert

## ACCOMPAGNEMENT DE VOIRIE



## Groupe 2 : Petits jardins et jardin de proximité

Il s'agit ici des espaces verts publics situés au cœur des quartiers. Ils représentent des points de convergence quotidiens souvent, en raison de la présence de jeux pour enfants, d'équipements de sport et /ou de zones de détente.

Selon leur taille, ils se caractérisent, lorsqu'ils sont petits, par une composition assez simple et peu diversifiée : allées, pelouses, quelques arbres et arbustes ; et lorsqu'ils sont plus grands, par une conception plus complexe : allées, pelouses, massifs d'arbustes, massifs de plantes à fleurs, arbres plus nombreux, éventuellement mails de promenade plantés.

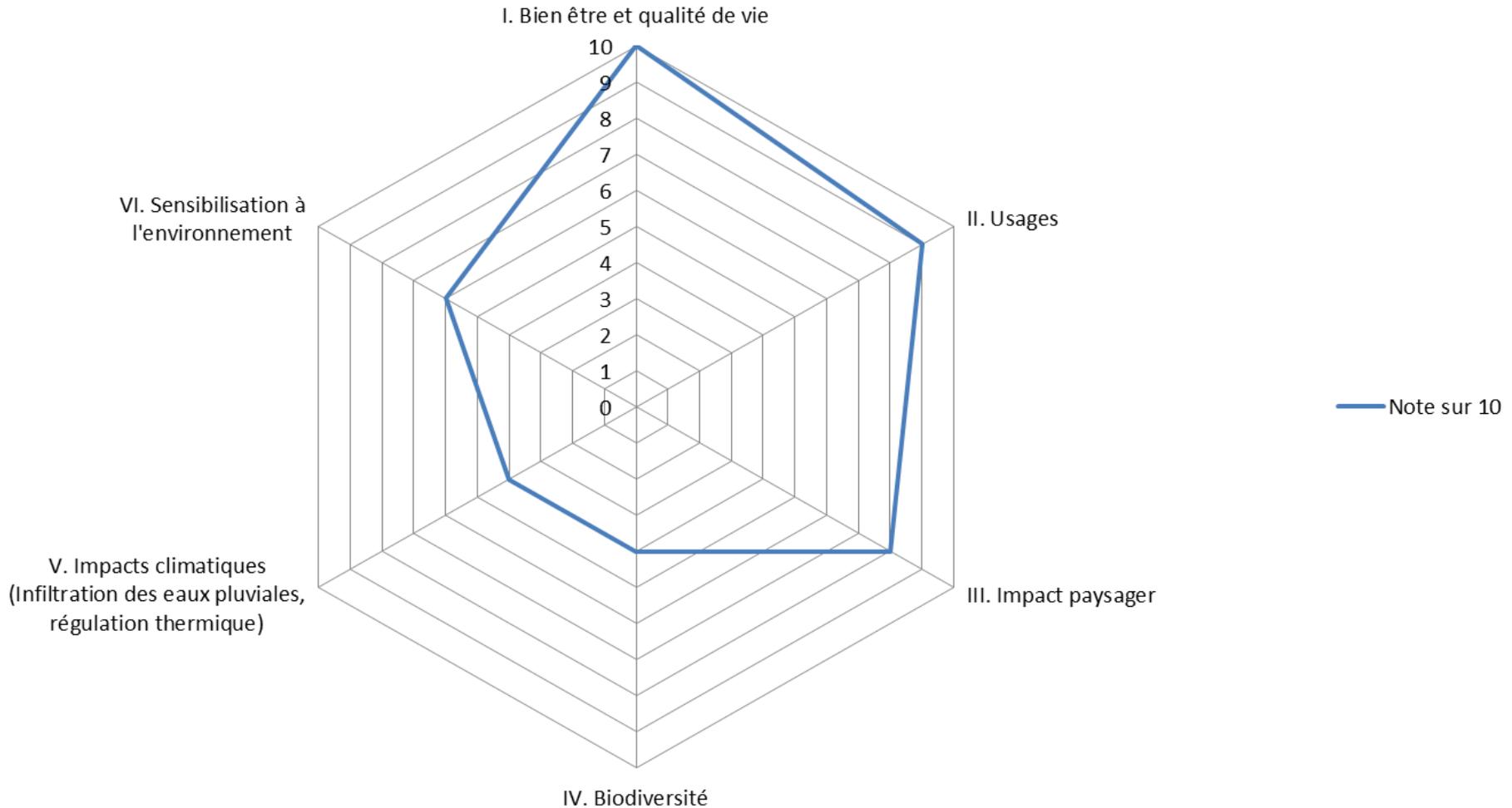
Ils sont avant tout un espace de bien-être et d'activités multiples, tout en marquant le paysage d'un quartier généralement plus urbain.



Jardin Menez Paul

# Quantifier les fonctions du jardin

## JARDINS



## Groupe 3 : Grands jardins / parcs et espaces boisés

Ce groupe d'espaces comprend :

- des grands jardins de plus de 1 ha, de composition végétale complexe et variée (allées, pelouses, massifs d'arbustes, arbres plus nombreux, éventuellement mails de promenade plantés...), avec présence d'espaces ludiques et sportifs,
- les Parcs, espaces boisés et espaces naturels : vastes espaces verts publics, ils peuvent, grâce à leur plus grande surface, présenter des milieux très variés : allées, pelouses, pelouses arborées, massifs d'arbustes variés, massifs de plantes à fleurs, espaces boisés, espaces naturels, plans d'eau...

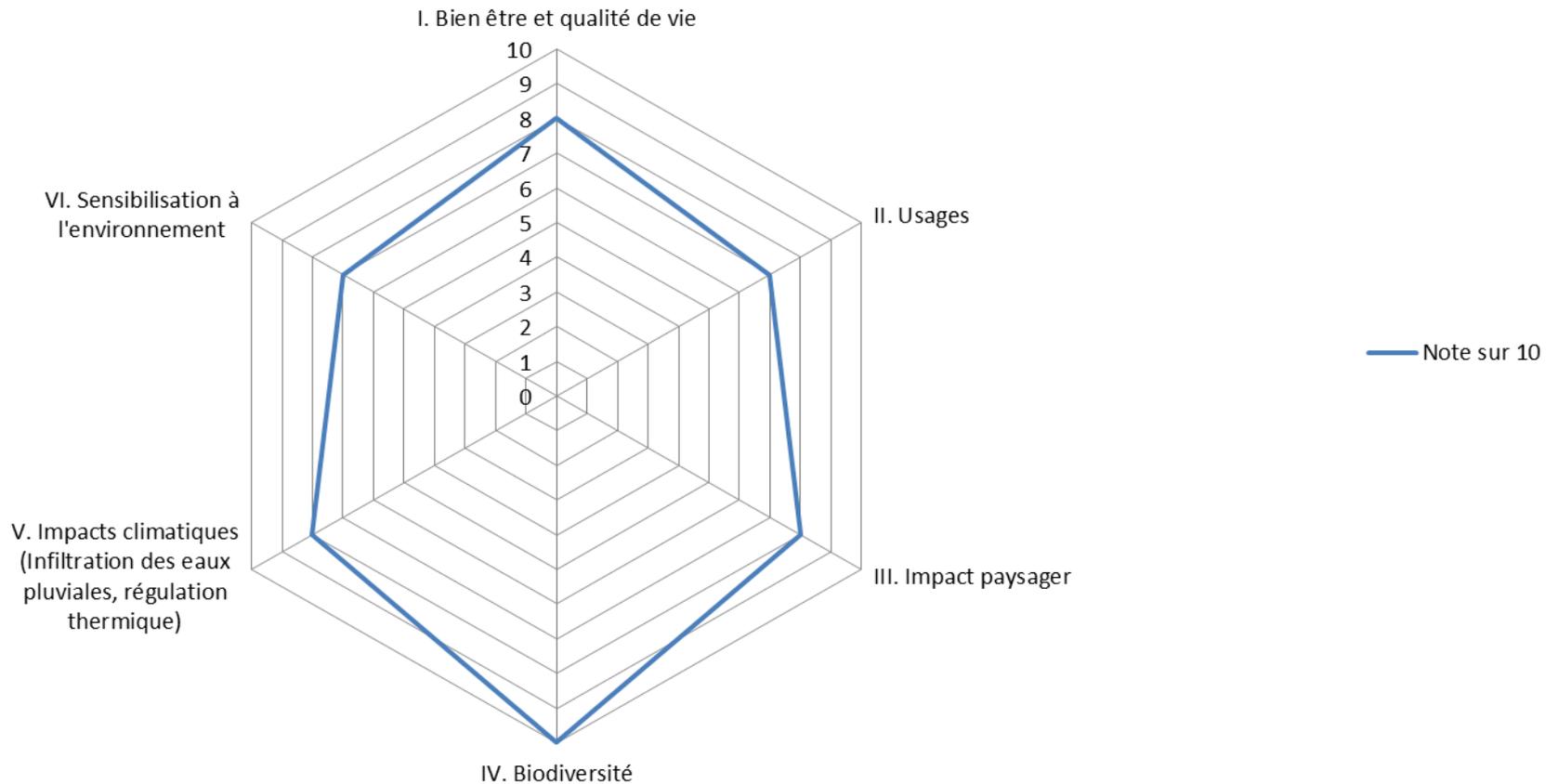
Ils sont plus souvent dédiés aux activités sportives, à la promenade de fin de semaine et ponctuellement à des évènements festifs.

Ces espaces ont un rôle environnemental très important et proposent aux usagers de nombreuses activités et espaces de repos.



# Quantifier les fonctions du parc

## PARCS ET ESPACES BOISES



# Gestion en Classe 1 : « très structuré » ou « Ornemental »

Ecrin végétal pour embellir un lieu historique, une construction de prestige récente, ou un site de haute qualité esthétique. C'est dans ce genre d'espace que l'art "académique" du jardinier peut s'exprimer.

- ◎ **Types de sites :**

Entrées de villes, mairies, points de vue, centres villes.

- ◎ **Composantes :**

massifs floraux, arbustes, pelouses

- ◎ **Type d'entretien :**

Allées sans herbes, arrosage

Taille travaillée des arbustes voire architecturée

Paillage des massifs

Tontes (10 cm) 1/15j *sans exportation*

Travail des bordures de pelouses (1 à 2 fois/an)

- ◎ **Si accompagnements de voirie** (Bords de routes, ronds points, dépendances routières...):

Tontes régulières de dégagement **pour la sécurité et la visibilité**

Tontes (10 cm) 1/mois *avec exportation* sur pelouse à 30 à 40cm de haut

Fauches (2 fois/an) *sans exportation*



Place Wilson





Jardin du château



Square Mathon



Rue de Glasgow



Jardin De Gaulle

# Gestion en Classe 2 : « structuré à libre »

Ces espaces verts associent la fonction à la décoration. La volonté est de créer un écrin végétal pour accompagner les usagers au travers de leurs différentes activités avec un cadre agréable et fleuri.

- **Types de sites :**

Espaces verts, espaces BMH...

- **Composantes :**

Arbres, arbustes, pelouses, prairies naturelles enrichies en fleurs des champs

- **Type d'entretien :**

Taille plus libre des arbustes, choix adapté des essences

Paillage des massifs

Tontes (10 cm) 1/15j *sans exportation*

Tontes (10 cm) 1/mois *avec exportation* sur une pelouse à 30 à 40cm de haut

Pas de travail des bordures de pelouses

Fauches (2 fois/an) *avec exportation*

Si possible zones de refuge (1 fauche tous les 2 à 3 ans *avec exportation*).

- **Si accompagnements de voirie** (Bords de routes, ronds points, dépendances routières...):

Tontes régulières de dégagement **pour la sécurité et la visibilité**,

Fauches (2 fois/an) *sans exportation*,

Zones de refuge (1 fauche tous les 2 à 3 ans *avec exportation*).



Jardin Menez Paul



Jardin de Kerbonne



Jardin de Provence



Rives de Penfeld

# Accompagnements de voiries



Saint-Pierre



Rue du Muguet



Parking de la Mairie des 4 Moulins



# Accompagnements de voiries

Kergaradec, rue Romain Desfossé



# Gestion en Classe 3 : « boisements et prairies »

La composition laisse délibérément une large place à l'expression spontanée de la nature. Il s'agit simplement de la contrôler. D'apparence sobre, ces parcs ont divers usages comme des actions pédagogiques, la promenade, les activités sportives.

- ◎ **Types de sites :**

Bois, parcs boisés, réserves foncières...

- ◎ **Composantes :**

Arbres, arbustes, prairies fleuries

- ◎ **Type d'entretien :**

Localement entretiens C1 et C2 possibles +

Pas de taille des arbustes

Fauches (1 fois/an) *avec exportation*

Zones de refuge (1 fauche tous les 2 à 3 ans *avec exportation*)

Paturage

- ◎ **Si accompagnements de voiries** (Bords de routes, ronds points, dépendances routières...) :

Tontes régulières de dégagement **pour la sécurité et la visibilité,**

Fauches (2 fois/an) *sans exportation,*

Zones de refuge (1 fauche tous les 2 à 3 ans *avec exportation*).



Parc de l'Arc'hantel





Parc de l'Arc'hantel



Goesnou

# Gestion et Cartographie des espaces

Deux niveaux de cartographie sont souhaitables :

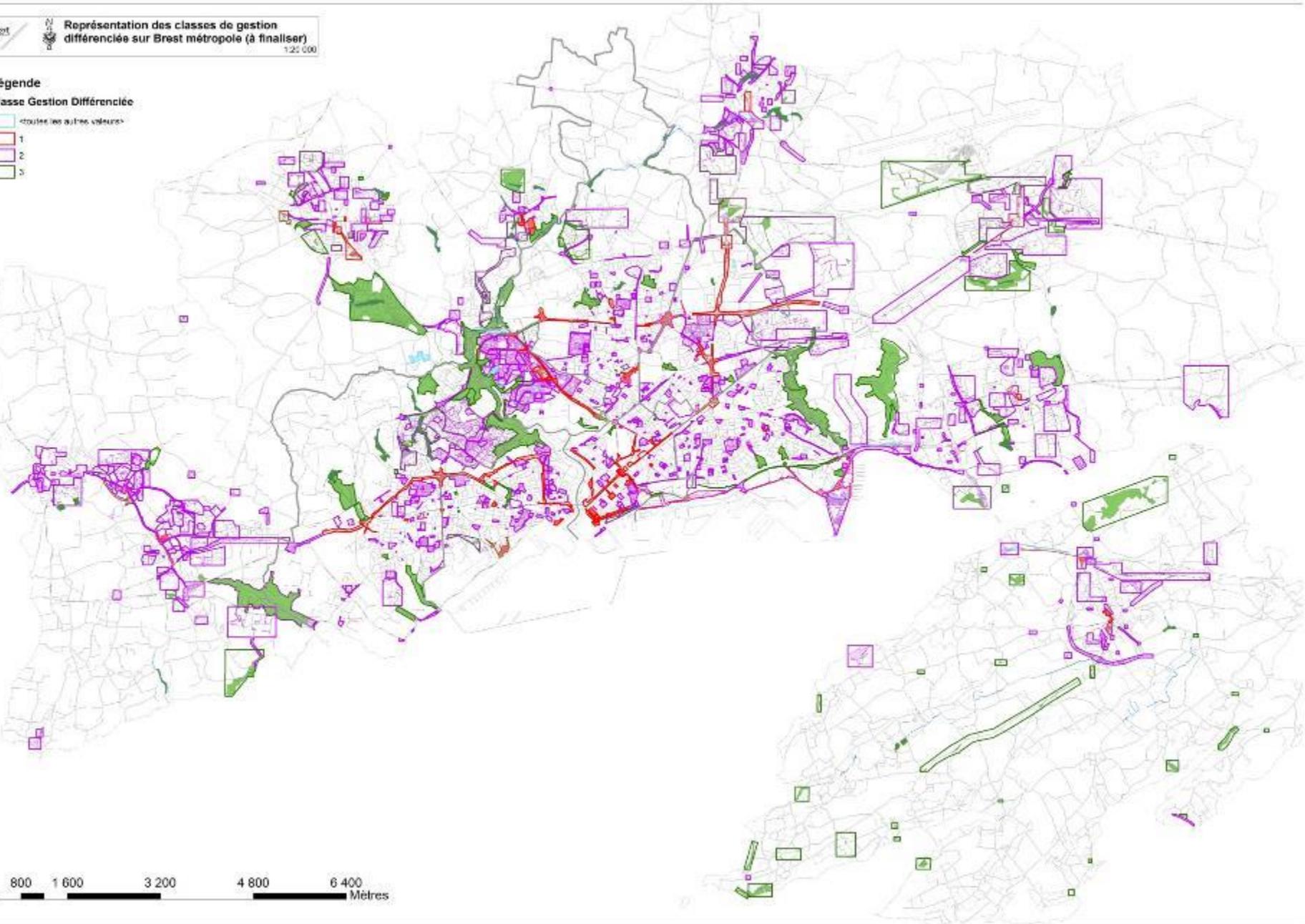
- ⊙ Une représentation des objectifs de gestion, d'évolution des espaces à 5 ou 10 ans.
- ⊙ A l'échelle du jardin : un détail précis des modalités de la gestion écologique : pour localiser, comprendre et garder la mémoire du fonctionnement du site.



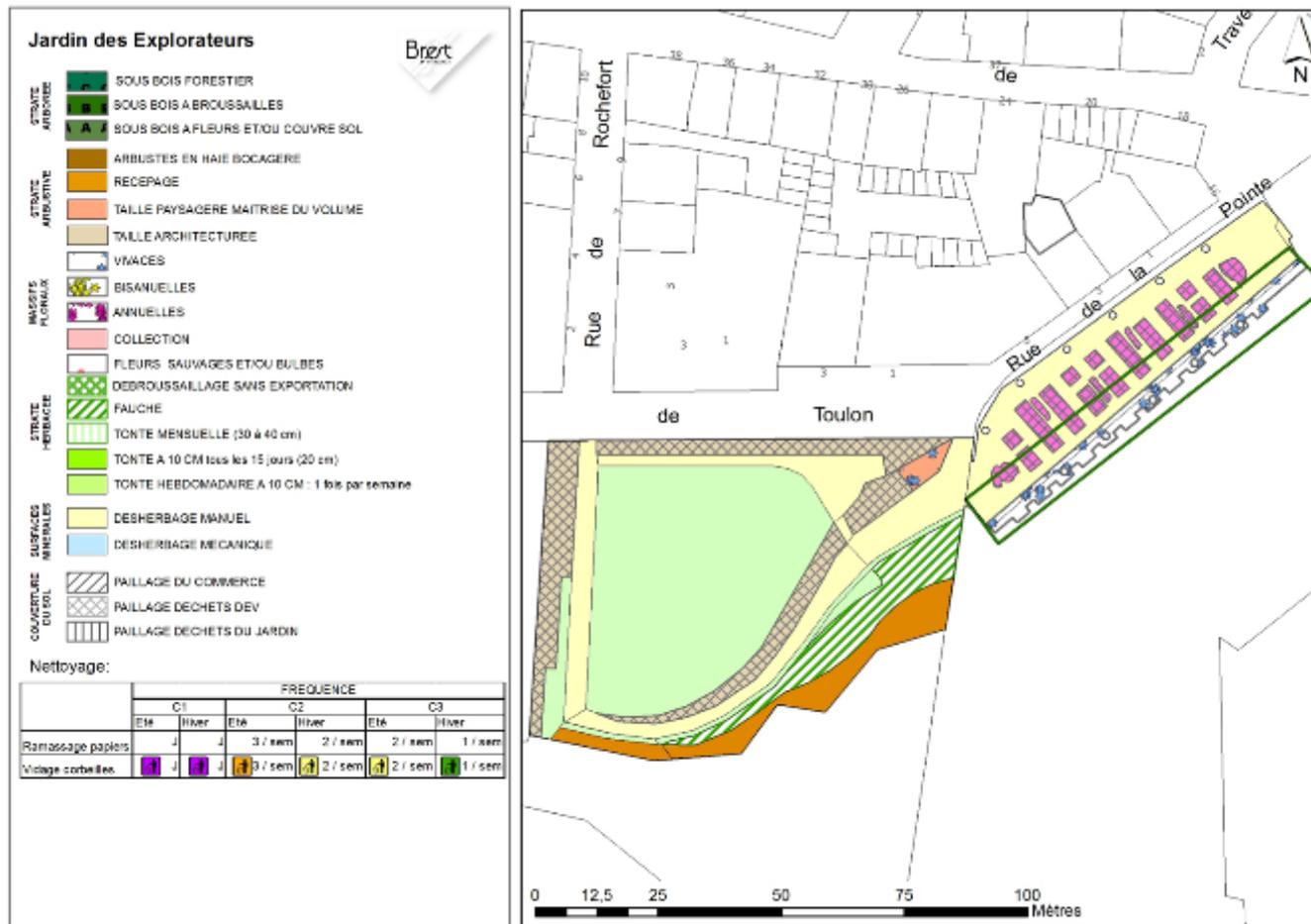
## Légende

## Classe Gestion Différenciée

-  «toutes les autres valeurs»
-  1
-  2
-  3



# Carte de chaque jardin : analyse espace par espace



A l'échelle de chaque composante de l'espace, définition du type de gestion et de ses caractéristiques.  
 Ex : une pelouse pourra être divisée en autant de zones (tonte 10 cm, fauche, zone de refuge...)

# Jardin des Explorateurs

La légende des carte de gestion écologique et différenciée est bâtie par strates : arborée, arbustive, florale, herbacée et gestion des surfaces minérales.

Avec un gradient qui va de haut en bas du plus écologique et qui demande moins d'intervention au plus ornementale et lourd en entretien.

STRATE ARBOREE		SOUS BOIS FORESTIER
		SOUS BOIS A BROUSSAILLES
		SOUS BOIS A FLEURS ET/OU COUVRE SOL
STRATE ARBUSTIVE		ARBUSTES EN HAIE BOCAGERE
		RECEPAGE
		TAILLE PAYSAGERE MAITRISE DU VOLUME
		TAILLE ARCHITECTUREE
MASSIFS FLORAUX		VIVACES
		BISANUELLES
		ANNUELLES
		COLLECTION
STRATE HERBACEE		FLEURS SAUVAGES ET/OU BULBES
		DEBROUSSAILLAGE SANS EXPORTATION
		FAUCHE
		TONTE MENSUELLE (30 à 40 cm)
		TONTE A 10 CM tous les 15 jours (20 cm)
SURFACES MINERALES		TONTE HEBDOMADAIRE A 10 CM : 1 fois par semaine
		DESHERBAGE MANUEL
COUVERTURE DU SOL		DESHERBAGE MECANIQUE
		PAILLAGE DU COMMERCE
		PAILLAGE DECHETS DEV
		PAILLAGE DECHETS DU JARDIN

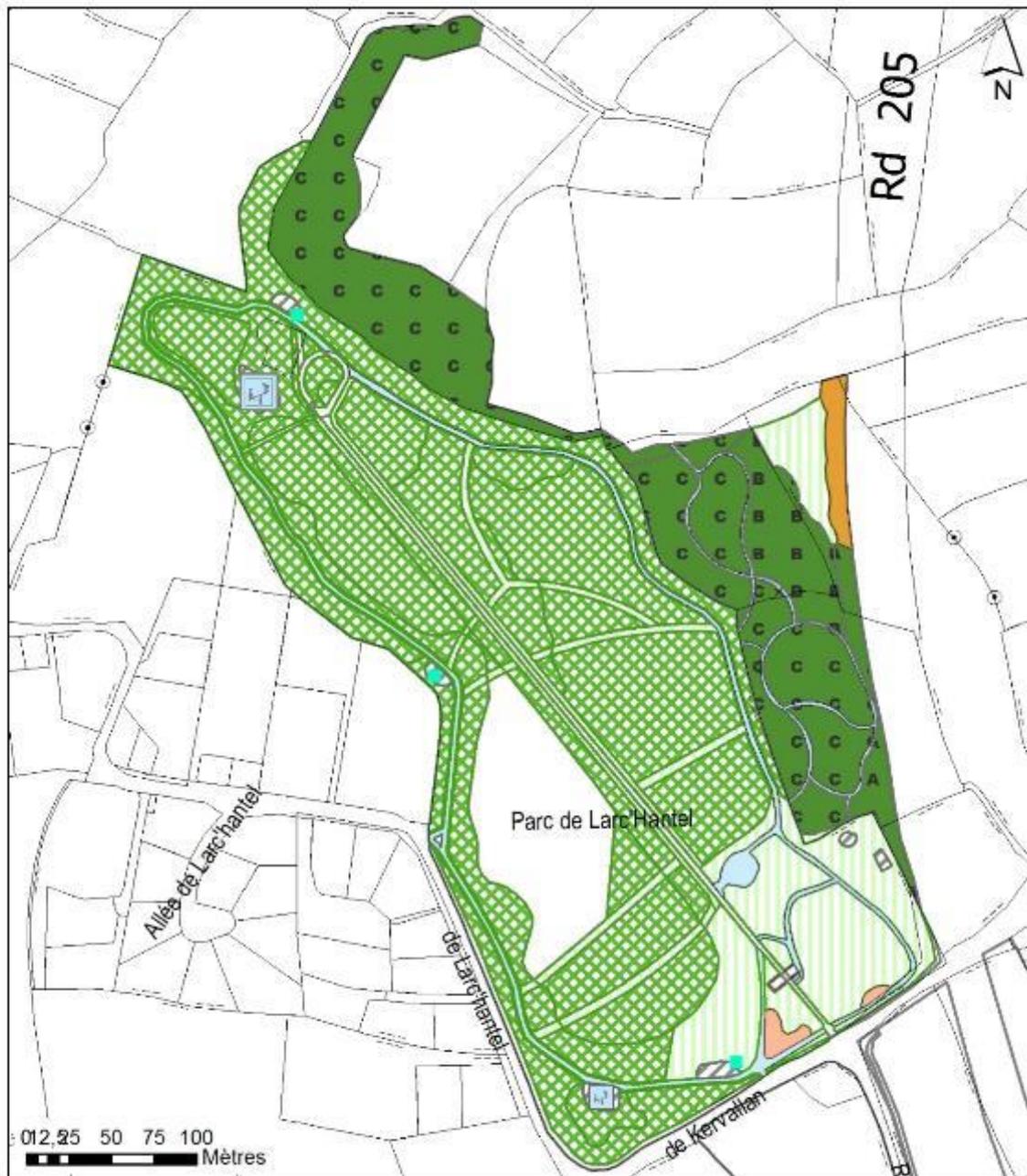
# Parc de l'Arc'Hantel



- STRATE ARBOREE**
  - SOUS BOIS FORESTIER
  - SOUS BOIS A BROUSSAILLES
  - SOUS BOIS A FLEURS ET/OU COUVRE SOL
- STRATE ARBUSTIVE**
  - ARBUSTES EN HAIE BOCAGERE
  - RECEPTION
  - TAILLE PAYSAGERE MAITRISE DU VOLUME
  - TAILLE ARCHITECTUREE
- MASSIFS FLORAUX**
  - VIVACES
  - BISANUELLES
  - ANNUELLES
  - COLLECTION
  - FLEURS SAUVAGES ET/OU BULBES
- STRATE HERBACEE**
  - DEBROUSSAILLAGE SANS EXPORTATION
  - FAUCHE
  - TONTE MENSUELLE (30 à 40 cm)
  - TONTE A 10 CM tous les 15 jours (20 cm)
  - TONTE HEBDOMADAIRE A 10 CM : 1 fois par semaine
- SURFACES MINERALES**
  - DESHERBAGE MANUEL
  - DESHERBAGE MECANIQUE
- COUVERTURE DU SOL**
  - PAILLAGE DU COMMERCE
  - PAILLAGE DECHETS DEV
  - PAILLAGE DECHETS DU JARDIN

## Nettoyage:

	FREQUENCE					
	C1		C2		C3	
	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver
Ramassage papiers	J	J	3 / sem	2 / sem	2 / sem	1 / sem
Vidage corbeilles						





## B – les arbres : principes d'installation et de gestion

- « *Le bon arbre au bon endroit* » à gérer dans sa composante historique (ce qui a été fait), et à venir

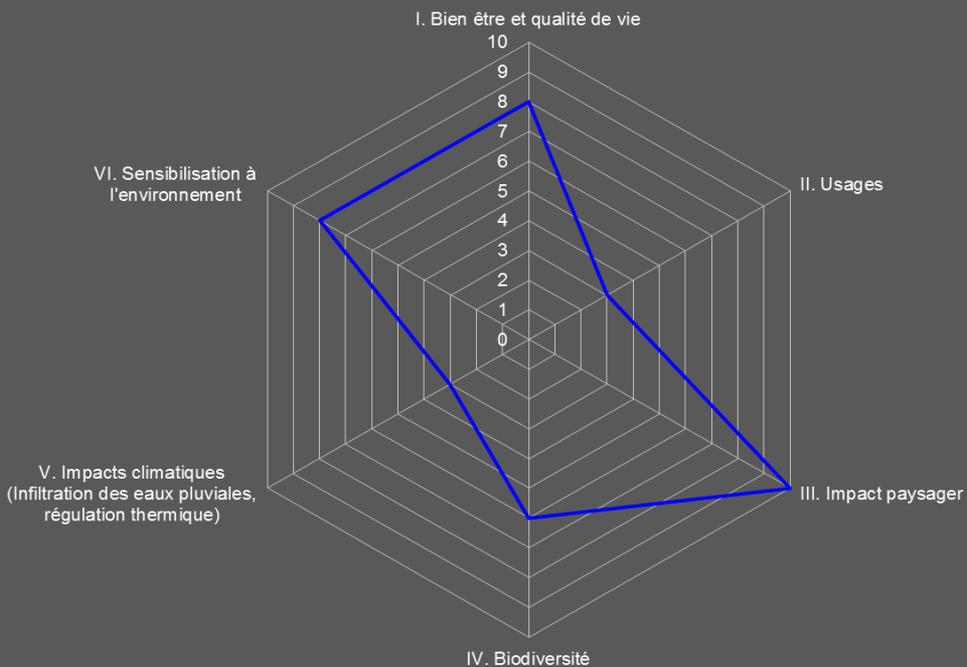
- Gestion en port libre autant que possible

Un arbre n'a pas besoin d'être taillé. les tailles sont des portes ouvertes aux maladies (champignons), qui attaquent le bois, le creusent et créent un risque de chute.

- Renouvellement de patrimoine à faire

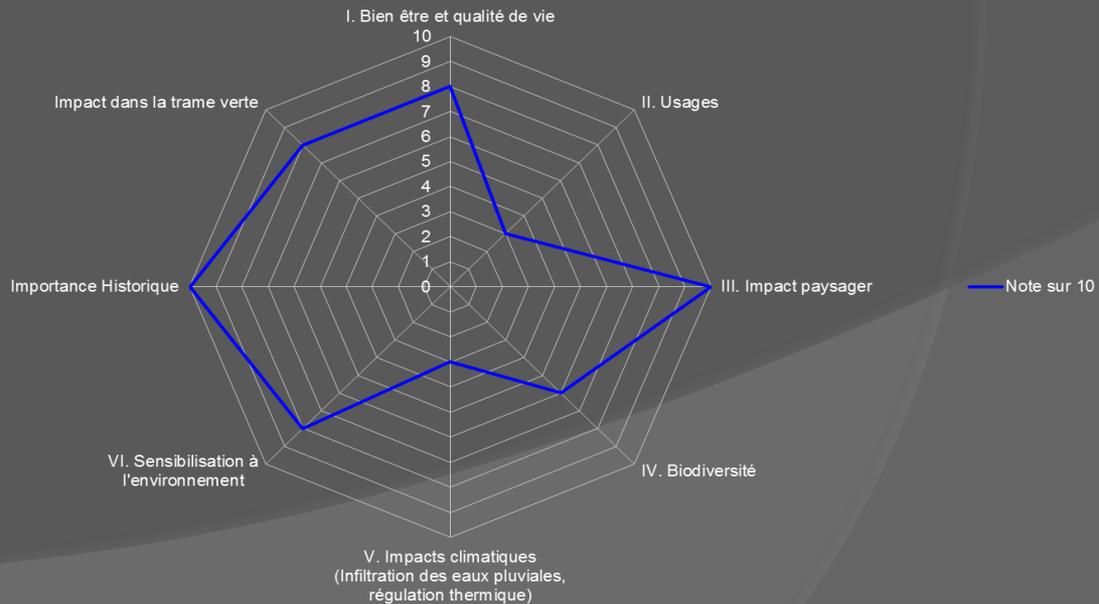


## 4 - ALIGNEMENTS



— Note sur 10

## 4 - ALIGNEMENT REMARQUABLE



— Note sur 10

# Critères de réponse aux demandes des usagers

## Critères réponses usagers

- Pas d'intervention sur

Chûte de feuilles, exsudat, brindilles, fleurs - Présence d'oiseaux – Allergies - Réception télé, panneaux solaires - Verdissement de bâtiment - Vue mer - Arbre non taillé - Arbre haut - Arbres dangereux

- Situation exceptionnelle de tempête – arbres privés:

Pendant les tempêtes, les arbres privés tombés sur le domaine public sont à gérés par le propriétaire privé.

La collectivité se réserve le droit de facturer au propriétaire les interventions d'urgence réalisées par elle-même, sur des arbres privés tombés dans le domaine public et gênant son bon fonctionnement. La gestion se fera au cas par cas.

## Responsabilité de l'arbre privé :

En application des dispositions de l'article **1384 du code civil et du principe de la responsabilité du fait des choses**, et de la jurisprudence, il appartient **à la personne privée de diriger la croissance de l'arbre, de l'entretenir et de le surveiller**

En cas d'accident (chute de l'arbre), c'est le gardien de la chose qui est responsable des dommages causés du fait de la chose. Le propriétaire est juridiquement responsable des éventuels dégâts que pourrait provoquer la chute d'une partie de l'arbre, ou de l'arbre tout entier, sur quelque meuble, immeuble, ou personne que ce soit, sur le domaine privé ou public.

Il appartient au **propriétaire** de gérer son arbre, de faire faire une expertise arborée s'il le juge nécessaire, de **prévenir tout accident** sur le domaine public.

Si l'arbre privé est **classé au Plan Local d'Urbanisme** en Espace Boisé Classé, une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) doit être sollicitée par le propriétaire avant toute intervention sur l'arbre (demande à adresser à sa mairie).

# B - Valeur Paysagère de l'arbre:

Barème à adopter opposable aux tiers (délibération)

Grand Lyon : barème d'estimation de la valeur des arbres d'alignement et d'agrément

1 - Perte de l'arbre

Calcul de la valeur d'agrément par les critères suivants défini par des indices:

a - l'espèce et la variété

= prix catalogue de pépiniériste en TTC

10/12 feuillus (plutôt 12/14) - 150/175 conifère

b- la situation, la valeur esthétique,

Situation esthétique	Solitaire	Groupe 2 à 5	Alignements et Groupes > 6
Remarquable	6	5	5
Beau sujet	5	4	4
Mal formé / âgé	3	2	2
Sans intérêt	1	1	1

l'état sanitaire, et la vigueur de l'arbre

Vigueur santé	Vigoureux	Vigueur moyenne	Peu vigoureux	Sans vigueur
Bon	4	2	1	1
Moyen	2	2	1	1
Mauvais	0	0	1	0

2 indices à sommer

0 = situation n'existant pas

## c - la circonférence de l'arbre: indice prenant en compte l'augmentation de la valeur avec âge

Circonférence	Indice	Circonférence	Indice
10 à 14 cm	0,5	191 à 200 cm	20
15 à 22 cm	0,8	201 à 220 cm	21
23 à 30 cm	1	221 à 240 cm	22
31 à 40 cm	1,4	241 à 260 cm	23
41 à 50 cm	2	261 à 280 cm	24
51 à 60 cm	2,8	281 à 300 cm	25
61 à 70 cm	3,8	301 à 320 cm	26
71 à 80 cm	5	321 à 340 cm	27
81 à 90 cm	6,4	341 à 360 cm	28
91 à 100 cm	8	361 à 380 cm	29
101 à 110 cm	9,5	381 à 400 cm	30
111 à 120 cm	11	401 à 420 cm	31
121 à 130 cm	12,5	421 à 440 cm	32
131 à 140 cm	14	441 à 460 cm	33
141 à 150 cm	15	461 à 480 cm	34
151 à 160 cm	16	481 à 500 cm	35
161 à 170 cm	17	501 à 600 cm	40
171 à 180 cm	18	601 à 700 cm	45
181 à 190 cm	19		

Si des dégâts entraînent la perte de l'arbre, à la valeur de l'arbre sera ajouté le coût de son remplacement (abattage, essouchage, fourniture, replantation, suivi du jeune arbre).

Espèce du site	Acer saccharinum érable	1
1 -Indice d'espèce / variété	prix de vente TTC catalogue année en cours 10/12 (feuillus) 150/175 (conifères )	180
2 -indice situation/ valeur esthétique + état sanitaire et vigueur	Arbre mal formé solitaire, vigueur moyenne (3+2)	5
3- indice de circonférence	circonférence à 1m du sol 130cm	12,5
Valeur d'agrément en Euro	Pour 1 sujet (1x2x3)	11 250€
Remplacement		750€
<b>Coût global</b>		<b>12 000€</b>





Espèce du site	Talus de chêne - nombre d'arbres	40
1 - Indice d'espèce / variété	prix de vente TTC catalogue année en cours 10/12 (feuillus) 150/175 (conifères ) cat Soupe	87
2 - indice situation/ valeur esthétique + état sanitaire et vigueur	Beau sujet, en groupe, Arbre bon, vigueur moyenne (4+2)	6
3- indice de circonférence	circonférence à 1m du sol moyenne 80cm 81cm	5 6,4
Valeur d'agrément en Euro	Pour 1 sujet (1x2x3)	2 610€
Remplacement	3 340€	0€
<b>Coût global</b>	<b>133 632€</b>	<b>104 400€</b>

Barême Nantes:

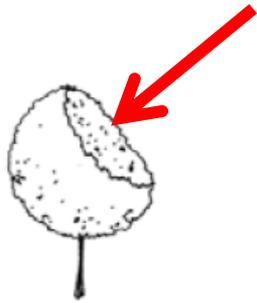
120 000€

Lappen 1 = 242€ (au lieu de 87€)

290 400€

# B - Valeur Paysagère de l'arbre:

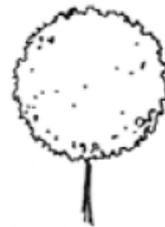
## 2 – dégâts sur arbre



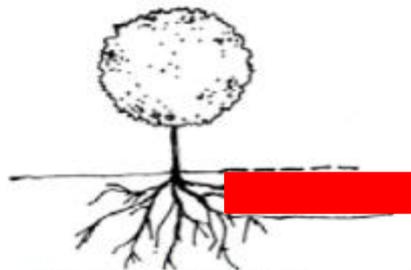
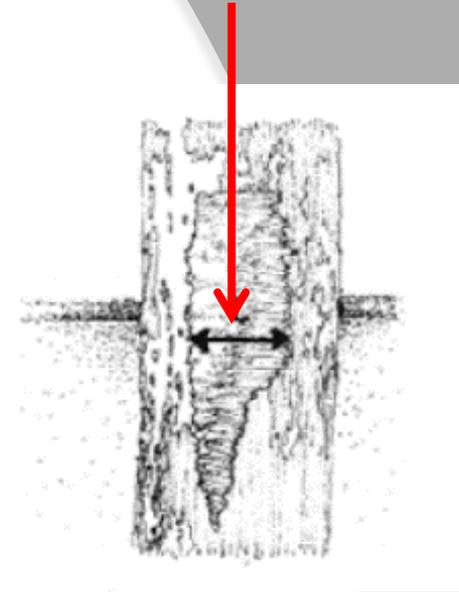
Arbre endommagé



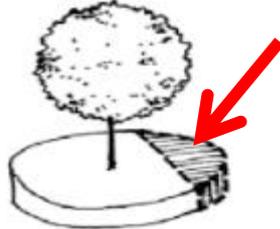
Volume du houppier détruit



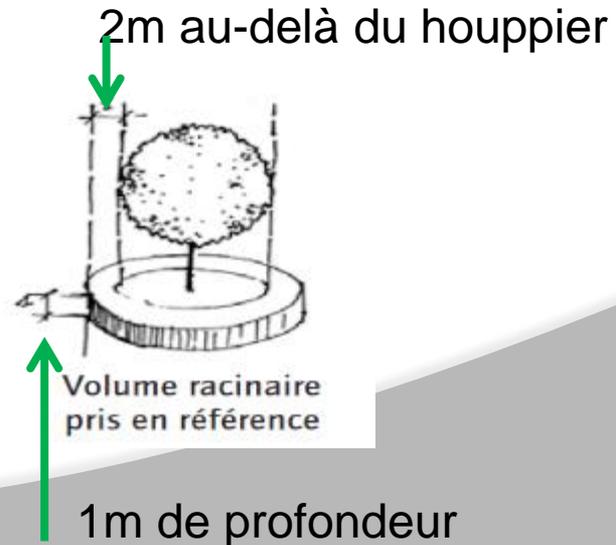
Volume initial du houppier



Arbre endommagé



Volume racinaire détruit



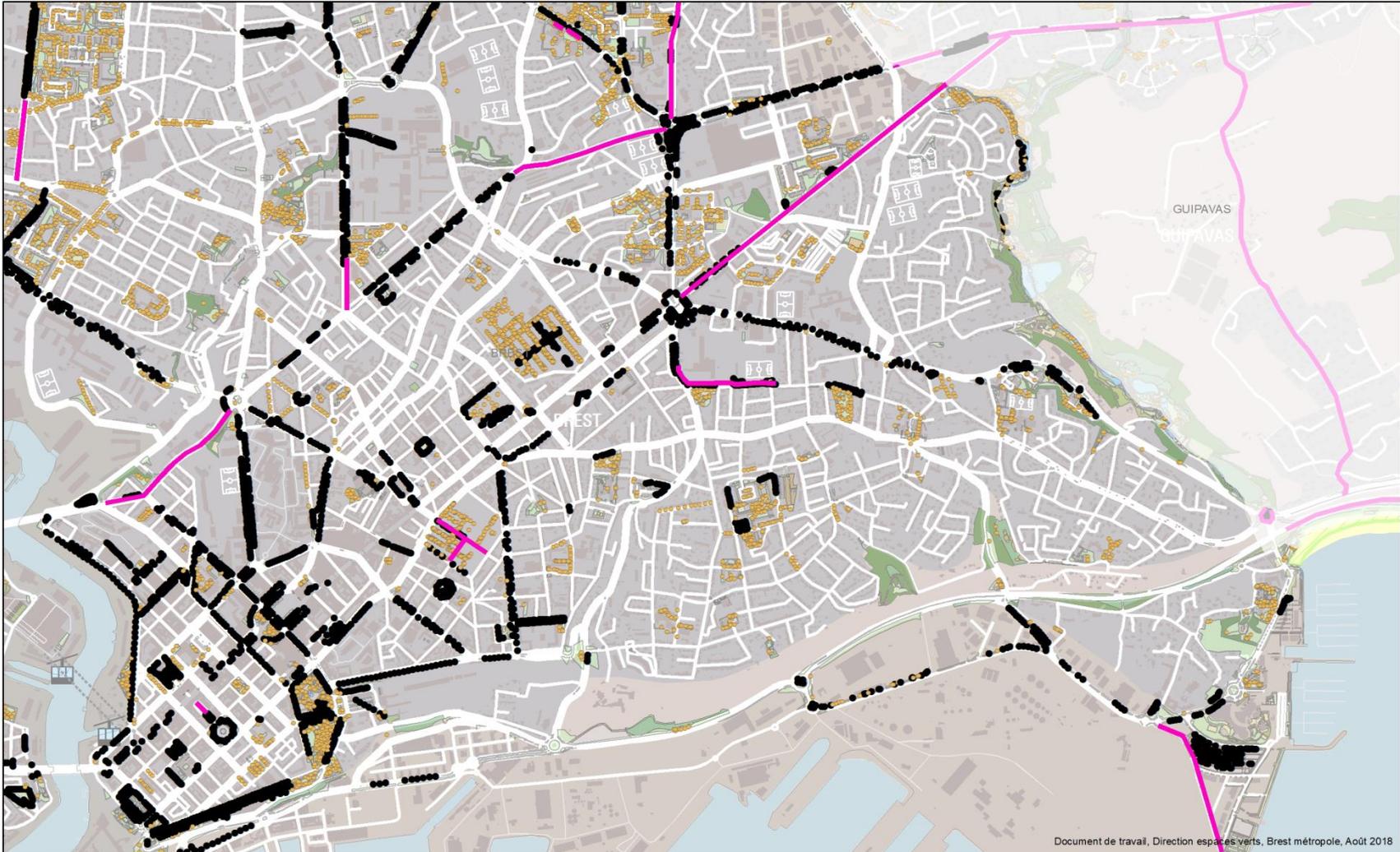
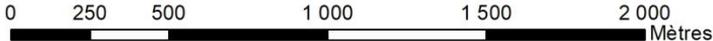
# B – Arbres : cartes d'alignements structurants



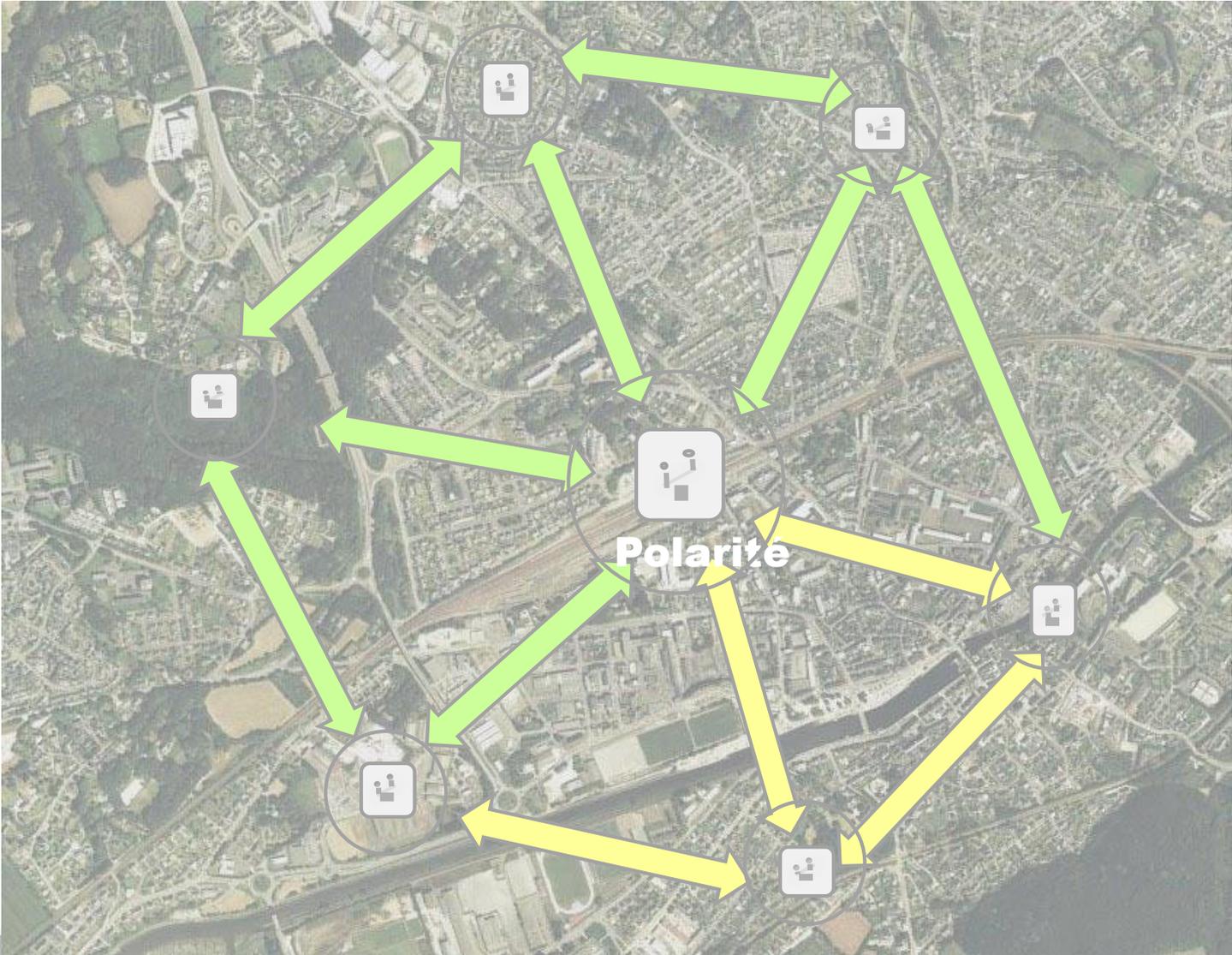
## SECTEUR DE SAINT MARC

Carte des alignements majeurs

- Alignement structurant à préserver
- Autres arbres
- Alignement à créer
- Talus à préserver



**Vers un Schéma de référence 2.0**

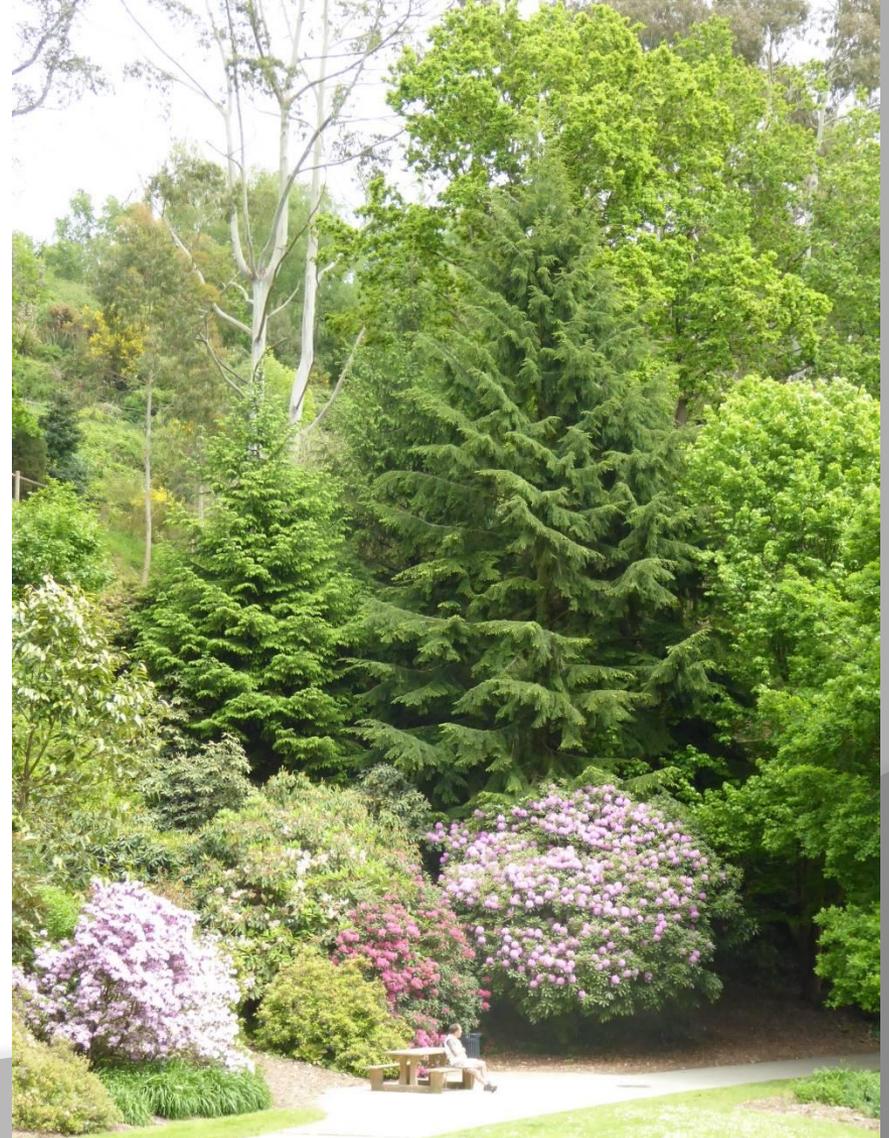


# C - Charte de l'arbre et des paysages : aujourd'hui

## 1 - Diffusion pédagogique

Plan de communication

## 2 – Mise en oeuvre opposable



## C - Plan de com

### Objectifs :

- Faire connaître le patrimoine naturel et les espaces verts de Brest métropole.
- Affirmer la politique métropolitaine des espaces verts.
- Expliciter les modes de gestion
- Faire évoluer les comportements des usagers vers plus de civisme et de respect des espaces et du végétal.
- Fluidifier les relations et la transmission d'informations entre acteurs de l'espace public (public et privé).
- Anticiper le renouvellement et l'intégration de nouveaux espaces.
- Valoriser le travail des agents

## Positionnement :

Loin de l'image minérale et/ou maritime qu'elle dégage, la métropole recèle :

- des pépites telles que des parcs et arbres remarquables,
- des espaces verts de vie au quotidien, qui concourent au bien-être et à la qualité de vie des habitants.

➡ C'est une valeur ajoutée pour l'image du territoire à faire (re)connaître.

*Les habitants, élus, usagers, visiteurs doivent se réapproprier cette image à forte dimension affective.*

Les approches liées aux nouveaux modes de gestion de ces espaces doivent être explicitées auprès des habitants et en amont des projets d'aménagement urbain.

---

**L'univers graphique mettra en lumière cette richesse et cette diversité tout en s'adaptant aux différents publics et objectifs de communication.**

## Public visé :

- Les habitants et usagers des parcs et jardins (*faire connaître et valoriser l'offre, pédagogie sur la gestion raisonnée, usages irrespectueux, bienfaits du végétal*)
- Les prestataires de la filière paysage et de l'aménagement urbain (public/privé), les services de Brest métropole, BMH, BMA, les copropriétés
- Les élus
- Les scolaires
- Les personnes extérieures au territoire : touristes, investisseurs, mobilité professionnelle (*s'appuyer sur les pépites vertes du territoire pour relai Brest Life, Brest terres océanes...*)

# D - Opposabilité charte de l'arbre

Mise en œuvre auprès de tous avec un cadre technique applicable

Création espaces verts publics

Valeur financière arbres



1 - P. L. U. : + Annexes techniques

2 - Délibération valeur financière arbre : à prendre

(avec indice révision)

3 - Critères de classement des espaces publics à faire évoluer :

Si espace devient public, conforme au PLU



**Nouveau Comité de Pilotage**

Charte complétée et close avec une conformité aux délibérations et au PLU.

Merci de votre attention

# Histoires d'arbres

Écoute l'arbre et la feuille.  
La nature est une voix  
Qui parle à qui se recueille  
Et qui chante dans les bois.

Victor Hugo  
*Océan*

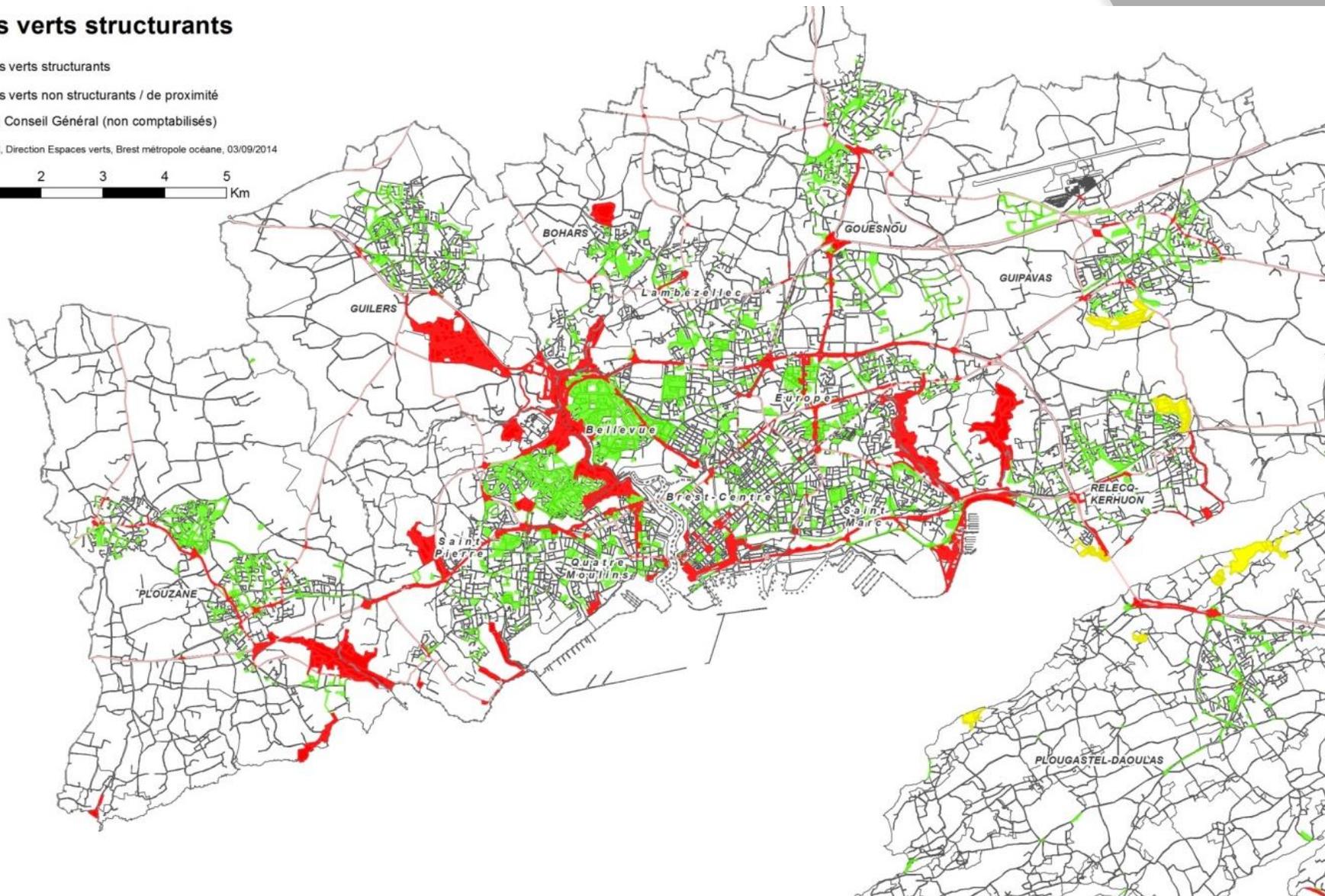
En Chine, on peint sur des feuilles  
comme celles du Ginkgo biloba.  
Cet arbre existait déjà à l'époque  
des dinosaures. Il a survécu grâce  
aux moines bouddhistes  
qui l'ont planté près des temples.



# Espaces verts structurants

- Espaces verts structurants
- Espaces verts non structurants / de proximité
- ENS du Conseil Général (non comptabilisés)

Document de travail, Direction Espaces verts, Brest métropole océane, 03/09/2014



# Sommaire de la charte :

1 – Liminaire

2 – Introduction / rappels généraux

2 . 1 – Objectifs / ambitions de la politique espaces verts

2 . 2 – Types d'espaces

3 – Les espaces verts

3 . 1 – Différentiation proximité / structurant dans la gouvernance et enjeux à prioriser

3 . 2 – Principes d'installation et de gestion

3 . 3 – Mobilier

4 – Les arbres

4 . 1 – Différentiation proximité / structurant dans la gouvernance et enjeux à prioriser

4 . 2 – Rappels sur la biologie de l'arbre et contraintes subies en milieu urbain

4 . 3 – Pour un patrimoine arboré de qualité : son installation , sa gestion

5 – Actions / Engagement de Brest métropole pour une gestion durable de son patrimoine vert

5 . 1 – Principes généraux : Information, communication, éducation

5 . 2 – Illustrations d'actions

6 – Bibliographie

7 – Glossaire

8 – Annexes

# Objectifs / Ambitions de la politique Espaces Verts adoptés

## 1 – Bien-être et qualité de vie

Attractivité du territoire / Valeur économique

Développement du territoire

Bien-être des habitants

Qualité du cadre de vie

## 2 – Usages

Rôle social : lieux de repos – rencontres – jeux – animations – évènements festifs – sports dont écoles

Proche de chez chacun

## 3 – Paysage

Eléments architecturaux et de composition urbaine

Structuration des paysages, de la ville

Repère et d'identité

## 4 – Biodiversité

Incarné la **nature** en ville

Végétal = premier maillon des chaînes alimentaires

base des écosystèmes (après le sol nourricier), contribution à la richesse génétique du vivant

élément fondateur de la biodiversité de notre territoire

ossature de la trame verte et des corridors écologiques.

## 5 – Impact climatique

Gestion des eaux pluviales  
Régulation thermique / vents  
Qualité air (dépollution)

## 6 – Sensibilisation à l'environnement

### **outil pédagogique**

de découverte  
de sensibilisation au vivant, à de la nature, du patrimoine,  
de l'histoire de la ville.

Deux ambitions complémentaires, nécessaires – à prendre en compte :

## 7 – Aspect patrimonial / historique

## 8 – Place dans la trame Verte et Bleue

# Charte européenne de l'arbre d'agrément

La présente Charte a pour objet de régir les principaux rapports entre l'Homme et l'Arbre d'Agrément. Elle a été rédigée à Versailles le 29 septembre 1995 et signée alors par les représentants de l'International Society of Arboriculture présents (France, Italie, Espagne, Allemagne-Autriche, Danemark, Angleterre et Irlande, Norvège).

**Article 1** : L'arbre est un être vivant : il naît, s'épanouit et meurt. Mais son existence n'est pas à la mesure de l'échelle humaine et peut s'étendre sur plusieurs siècles.

**Article 2** : L'arbre d'agrément, ..., joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique de la plupart de nos lieux de vie. Il y apporte du bien-être et les embellit... participe à la mémoire du territoire.

**Article 3** : Les arbres d'agrément, porteurs d'histoires et de symboles, ...

**Article 5** : L'arbre d'agrément... porteurs d'une activité économique créatrice d'emplois et de richesses qu'il y a lieu de soutenir.

**Article 8** : L'information du public doit être soutenue par un constant souci d'éducation aussi bien de l'enfant à l'école que de l'adulte et de la famille en tous lieux. Cette sensibilisation doit permettre aux citoyens de découvrir les arbres et de s'impliquer dans la préservation de ce patrimoine.